

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 15 septembre 2022

OBJET : AFFAIRE N° 06

**Contrat de Prestation Intégrée –
Mission d’accompagnement technique,
réglementaire et financière pour la
déclinaison opérationnelle du plan
guide du schéma d’aménagement du
Littoral – SPL Grand Ouest**

L’An Deux Mille Vingt Deux, le Quinze Septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s’est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 17h30, puis procède à l’appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (2^{ème} Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3^{ème} Adjt) - M. VAITY Bruno (6^{ème} Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - Mme FLORESTAN Nadine - Mme DE LAVERGNE Agathe - M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph - M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU Nadège.

EXCUSEES

Mme FURCY Florelle (Procuration donnée à Mme HOARAU Gertrude)
Mme DEPEHI Bernadette
Mme FAIN Marie Yveline

ABSENTS

M. FONTAINE Christopher - Mme SANDANCE Chantal - Mme JANNIN Jocelyne - M. M’BAJOURMBE Bryan - M. RAMAKISTIN Roland - M. AURE Yves - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

NOTA : Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée le 16 septembre 2022, que la convocation a été faite le 06 septembre 2022 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 18.

Les conditions de quorum étant remplies, l’Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l’unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire

Daniel PAUSE

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20220915-de-15092022-06-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Rapporteur : M. AURE Fabien

La Ville de Trois-Bassins est confrontée à la problématique de l'aménagement de son secteur littoral, qui connaît depuis quelques années une pression immobilière et foncière forte assortie d'enjeux importants sur le plan environnemental et paysager, sur le plan des risques naturels ainsi que sur le plan technique.

La commune de Trois-Bassins a fait réaliser en 2020 et 2021 sous maîtrise d'ouvrage du TCO, une étude globale, qui visait à définir un schéma d'aménagement d'ensemble, et un plan guide préfigurant les adaptations au règlement d'urbanisme applicable, dans le respect des enjeux identifiés.

Ce plan guide a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 02 juin 2022 – affaire n°04.

Par ailleurs, la commune a établi un périmètre global de PUP¹ en application du II de l'article L.332-11-3 du Code de l'urbanisme pour une durée maximale de 15 ans, à l'intérieur duquel les propriétaires fonciers, les aménageurs ou les constructeurs qui réalisent des opérations d'aménagement ou de construction participeront, dans le cadre de convention, à la prise en charge financière de l'ensemble des équipements publics, qu'ils soient encore à réaliser ou déjà réalisés, dès qu'ils répondent aux besoins des futurs habitants ou usagers de leurs opérations.

Les orientations stratégiques et un premier cadre financier étant posé, il appartient désormais à la Commune et au TCO de s'accorder sur les conditions de mise en œuvre de l'aménagement de ce secteur selon un partage des compétences qu'il reste à arrêter.

La commune de Trois-Bassins et la communauté d'agglomération ont ainsi décidé de confier à la SPL² Grand Ouest, en co-maîtrise d'ouvrage, une mission d'accompagnement dans cette étape pré-opérationnelle.

Le contrat soumis à votre approbation porte sur la réalisation de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre opérationnelle du plan-guide du schéma d'aménagement du littoral de Trois-Bassins.

La mission se décline en quatre temps :

- 1^{er} temps : Actualisation du Plan-guide
- 2^d temps : Analyse foncière, urbaine, capacitaire et programmatique des différents secteurs d'urbanisation
- 3^{ème} temps : Audit technique et financier du programme des équipements publics
- 4^{ème} temps : Constitution du parcours réglementaire et d'un calendrier prévisionnel de l'opération

Le montant forfaitaire (avec option) de la prestation est fixée à 43 200,00 € HT pris en charge à 80 % par le TCO et à 20 % par la commune.

Interventions : Néant

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le Contrat de Prestation Intégrée confié à la SPL Grand Ouest pour la mission d'accompagnement technique, réglementaire et financier pour la déclinaison opérationnelle du plan guide du schéma d'aménagement du littoral, joint en annexe ;

¹ Projet Urbain Partenarial

² Société Publique Locale

Accusé de réception en préfecture 974-219740230-20220915-de-15092022-06-DE Date de télétransmission : 30/09/2022 Date de réception préfecture : 30/09/2022

- approuve le montant prévisionnel des dépenses à engager pour la réalisation des études évalué à 43 200,00 € HT soit 46 872,00 € TTC ;

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la Ville pour la prise en charge de la part communale (20 % des dépenses engagées) ;

- autorise le Maire ou son représentant à mener toutes les démarches et à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire

Gertrude HOARAU

Le Maire

Daniel PAUSE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.